

APPEL POUR UN.E CHARGÉ.E DE MISSION OU ASBL (ÉQUIVALENT À 0,8 ETP SUR 45 MOIS) POUR LA POURSUITE DU PORTE À PORTE, LA GESTION DU COLLECTIF DE QUARTIER ET LA COORDINATION DU BUDGET PARTICIPATIF

1) PRÉSENTATION DU CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ILOT (CACI) COURTRAI-OSTENDE

Le Contrat d'Axe Contrat d'Ilot ou CACI constitue le dernier-né des instruments de la Rénovation Urbaine. Le CACI intervient à un niveau micro-local sur un îlot ou un axe pour mettre en œuvre les thèmes suivants : dé-densification, désimperméabilisation, requalification du bâti, intensification des usages, soutien aux activités productives et commerciales.

Un des enjeux principaux du réaménagement de l'îlot est de renforcer le maillage vert en requalifiant l'espace ouvert intérieur et ses abords. Le but étant de l'inscrire dans une continuité d'espaces publics ouverts et végétalisés, allant de la place des Etangs Noirs jusqu'au parc de la Fonderie et la Porte de Ninove. Ce nouvel axe nord-sud permettra également la mise en réseau avec des espaces verts régionaux tels que le futur parc de la Sennette ou la Ligne 28. Un second enjeu du CACI est de promouvoir la ville de proximité grâce à de nombreux équipements qui sont à créer.

Une attention particulière sera portée sur la capacité de la personne ou de l'équipe en charge de la mission « poursuite du porte à porte, la gestion du collectif de quartier et la coordination du budget participatif » dont il est ici question, à mobiliser les habitant·e·s dans un processus de participation, tout en faisant attention aux nombreux processus de participation récents ou en cours.

2) OBJECTIFS DE LA MISSION

Le diagnostic de l'îlot ainsi que la trajectoire participative déjà amorcée ont montré l'importance et l'intérêt de poursuivre la consolidation et la concrétisation d'un groupe d'habitant·e·s. Ce collectif de voisinage permettra d'une part, d'amplifier la rencontre entre voisins et la convivialité au sein de l'îlot et d'autre part, de suivre et soutenir le projet de rénovation de l'îlot afin d'améliorer le cadre de vie des habitants majoritairement en situation de précarité.

Le public cible sont les habitant·e·s de l'îlot et les commerçants proches de l'îlot qui feront partie du « collectif de voisinage ». Le collectif ne sera pas restreint aux uniques habitant·e·s de l'îlot mais aussi aux habitant·e·s « d'en face ».

Plan financier total pour la mission 5.1 : 210.000 euros, équivalent à 0,8 ETP sur 45 mois

3) DESCRIPTION DE LA MISSION (FICHE 5.1)

- Accompagnement et coordination du **collectif de quartier** dans sa constitution, établissement dans le long-terme et prise de décision, notamment sur l'aménagement du jardin (opération 3.1.3) et sur le budget pour aider à la rénovation des logements et de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie (opérations 5.2).

Le travail de coordination du collectif d'habitant·e·s tend à :

- Soutenir la convivialité et l'interconnaissance entre voisin·e·s, continuer le travail de porte à porte commencé lors du diagnostic et travailler à la «capacitation citoyenne », en se centrant sur l'expertise et le savoir-faire des habitant·e·s ;
 - Élaborer, tester et améliorer un système/méthode de prise de décision collective (vote, consentement, etc.) ;
 - Animer des moments collectifs (réunions, groupe de discussion en ligne, rencontres informelles de voisinages, etc) pour soutenir et stabiliser un collectif de voisinage ;
 - Organiser des moments de présentation de l'avancée des projets architecturaux et urbains et soumettra au collectif et collaborateur·rice·s les décisions et options ;
- Désignation, accompagnement et coordination de la mission de l'architecte expert·e en rénovation énergétique urbaine et conseiller·ère PEB (fiche 5.2.4) lors du porte à porte, pour sensibiliser et motiver les habitant·e·s à y prendre part. Ce travail est crucial car le travail de l'architecte expert·e en PEB et rénovation urbaine sera calibré «sur mesure» en fonction de ces visites. Le focus des études sur le partage d'énergie locale et sur la gestion collective des eaux de pluie sera affiné et orienté selon les opportunités qui vont émerger lors du porte à porte et des séances de travail avec les habitant·e·s (et associations) impliqués dans le «collectif de voisinage».
 - Lancer et garantir le suivi des appels/marchés publics en vue de déterminer les porteurs des opérations 5.2.1, 5.2.2 , ainsi que les démarches nécessaires à la réalisation des travaux repris à l'opération 5.2.3 en collaboration avec l'architecte expert·e PEB (5.2.4).
 - Réalisation et introduction des demandes de primes et subsides nécessaires à la réalisation des travaux repris à l'opération 5.2.3 (e.a.appel FEDER OS 2.1 « Amélioration de la performance énergétique du parc de logement collectif existant et rénovation groupée » en collaboration avec l'architecte expert·e en PEB (5.2.4)

La mission comprend ainsi la prise en charge de trois volets : A) lancement d'appels et suivi des opérations ; B) encadrement du vote d'un budget participatif ; C) Coordination convivialité et aménagement du jardin avec le collectif d'habitant·e·s.

Pour une vue globale du contenu de la fiche 5 « Projets socio-économiques », voir le tableau récapitulatif (page 7).

Ci-dessous, une présentation des dites opérations :

A) Lancement d'appels et suivi

5.2.1 - Étude sur le potentiel du partage d'énergie locale

Mission : Développer une étude en partage d'énergie locale et communauté d'énergie adaptée à l'échelle et au contexte du CACI (exploration des possibilités et du potentiel, analyse des contraintes techniques, juridiques et financières et estimations financières des travaux).

Porteur de projet : Architecte expert·e en PEB et rénovation urbaine (5.2.4). Dans l'éventualité que cette étude ne puisse pas être réalisée par l'équipe en charge de l'opération 5.2.4, un appel/marché public spécifique sera lancé par le ou la chargé·e de mission de la gestion du budget participatif (5.1).

Plan financier : 14.520 euros TVAC

5.2.2 - Étude sur le potentiel d'une gestion de l'eau de pluie au sein de l'îlot

Mission : Développer une étude en partage d'eau de pluie à l'échelle de l'îlot. Cela peut être l'architecte en charge du projet 5.2.4 (ou quelqu'un de son équipe) s'il/elle possède les connaissances ou un tiers.

Porteur de projet : Architecte expert·e en PEB et rénovation urbaine (5.2.4). Dans l'éventualité que cette étude ne puisse pas être réalisée par l'équipe en charge de l'opération 5.2.4, un appel/ marché public spécifique sera lancé par le ou la chargé·e de mission de la gestion du budget participatif (5.1).

Plan financier : 12.100 euros

5.2.4 - Architecte expert·e PEB et rénovation urbaine

Mission : En coordination avec la personne en charge de la mission (fiche 5.1), et la personne chargée de la participation et de la coordination des projets socio-économique au sein de la Commune (fiche 7.2), l'architecte expert·e PEB et rénovation urbaine constituera une « Task Force accompagnement socio-technique », pour aider d'une façon ciblée, mais dans une réflexion à l'échelle de l'îlot, l'amélioration du cadre de vie. L'architecte expert·e en PEB et rénovation urbaine qui fera partie de ce trio, devra faire un état de la situation technique des logements visités.

Le trio (l'architecte expert·e PEB et rénovation urbaine, le ou la chargé·e de mission et la chargée de participation de la Commune) effectuerons ainsi un travail d'information et de sensibilisation, détermination les divers améliorations possibles et accompagnement dans les démarches administratives (permis d'urbanisme, primes, subsides de rénovation, contrats d'entreprises, emprunts,...). L'objectif est double. D'une part voir les possibilités d'amélioration de la sécurité et du confort au niveau des logements (problématique mise en avant lors de la phase de diagnostic) et d'autre part,

voir les possibilités d'améliorer la résilience de l'îlot (gestion commune de l'eau, gestion commune de l'énergie, gestion commune des espaces partagés).

Porteur de projet : Architecte expert PEB et en rénovation énergétique urbaine.

Plan financier : 98.400 euros, équivalent à 0,6 ETP sur 2 ans

B) Encadrement du vote d'un budget participatif

5.2.3 - Action ISP : budget pour les travaux d'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie

Mission : Les travaux d'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie (pour les propriétaires et locataires) sont l'occasion de réaliser un Projet d'Insertion Socio-Professionnelle (ISP). Ce projet financera la main d'œuvre de l'ISP (formation, formateurs) et le coût des matériaux. Le choix des travaux à réaliser sera décidé collectivement, dans le cadre de l'opération 5.1, et la décision sera prise par le collectif de quartier.

Porteur de projet : Le/la chargé-e de mission pour le budget participatif (5.1) doit assurer la gestion et porter le projet avec le soutien de l'architecte expert-e PEB et rénovation urbaine (5.2.4). Il/elle s'occupe également des démarches administratives liées aux demandes de primes et subsides éventuelles qui représentent souvent une barrière pour des habitants peu familiers des processus administratifs.

Plan de projet : 150 624 euros. Divisé comme suit : Travaux forfait € 127.200 TVAC+ € 23.424 Honoraires TVAC architecte expert-e PEB

C) Coordination convivialité et aménagement du jardin (fiche 5.3)

5.3.1 - Budget « convivialité de quartier »

Mission : Anticiper les besoins matériels nécessaires à la création, animation et coordination du collectif de voisinage. Le budget spécifique dédié à cette opération pourra être voté chaque année pour soutenir le collectif de voisinage dans ses aspects matériels afin de contribuer à la convivialité et l'interconnaissance dans l'îlot.

Porteur de projet : Chargé-e de mission « collectif de voisinage » (fiche 5.1)

Plan financier : 8.727 euros

5.3.2 - Budget pour l'aménagement et équipement du jardin avec choix participatif

Mission : Processus de débat et choix des aménagements et équipements du Jardin Vivant via un processus de participation approfondi avec le collectif d'habitant-e-s. Devrait permettre de laisser un temps d'appropriation des lieux et définir exactement le programme et les besoins en espace en intérieur d'îlot.

Porteur de projet : Chargé-e de mission « collectif de voisinage » (fiche 5.1)

Plan financier : Le coût porté par le CACI est de 0 euros dans cette fiche projet. Le montant d'environ 350.000 €, qui fait l'objet du choix participatif décrit dans cette fiche, est inclus dans le projet 3.1.3 (développement du Jardin Vivant avec choix participatif).

4) CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISSION

- Collaboration avec les bureaux d'étude Karbon' et Cosmopolis qui ont élaboré ce programme et auront une partie active dans les moments de prise de décisions du «collectif de voisinage».
- La mission devrait démarrer courant 2024. Cet accompagnement se veut dans le quotidien, pendant les 45 mois d'exécution du CACI. Pendant les premiers 24 mois de mission, la personne qui aura ce rôle sera accompagnée en binôme par l'expert·e en PEB et rénovation urbaine.
- Maintenir un accompagnement personnalisé (porte à porte), cela dans le but de créer un climat de confiance qui va permettre une meilleure communication (ensemble avec l'architecte expert·e PEB et de rénovation urbaine, fiche de projet 5.2.4)
- Il est essentiel que la personne en charge du porte à porte reste la personne de référence pour l'entièreté de la mission. Ces contacts devront être réguliers et sur le terrain. La phase de prise de contact et de présence sera plus intense en début de mission pour lancer le collectif (une connaissance préliminaire à la mission du territoire en question est attendue).
- La personne ou association en charge de la mission doit justifier d'une expérience en participation citoyenne et coordination de groupe de citoyens (une connaissance approfondit des processus décisionnels d'un budget participatif est un plus).
- Pouvoir apporter un support lors des démarches administratives des habitants, les mettre en contact avec les structures / personnes adéquates et en assurer le suivi.
- Collaboration fréquente avec le chef de projet et la chargée de participation et de coordination socio-économique au sein de la Commune.

Il est demandé aux candidats de faire parvenir à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean avant le lundi 6 mai 2024 (destinataire : otur@molenbeek.irisnet.be, un message de bonne réception vous sera renvoyé):

- Une note d'intention prouvant la disponibilité des moyens humains, des compétences et de l'expérience pertinentes pour la mission et disponibles au sein de la structure
- Références de missions passées pertinentes
- Si pertinent, les statuts de l'association

Une réunion de présentation aura lieu le jeudi 18 avril 2024 à partir de 13h30 à Molenbeek-Saint-Jean afin de clarifier les objectifs et de répondre à toute question éventuelle. Si vous êtes intéressés par l'évènement, merci de nous le faire savoir.

Si vous avez la moindre question questions, n'hésitez pas à contacter le chargé de projet Carlo OBINU cobinu@molenbeek.irisnet.be ou la chargée de participation et de coordination socio-économique Océane TUR otur@molenbeek.irisnet.be à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

5 Les projets socio-économiques Het socio-économische projecten		494 371 €
5.1 Chargé.e de mission pour la poursuite du porte-à-porte, la gestion du «collectif de quartier», et la coordination et la gestion du budget participatif		
Projectmanager voor huis-aan-huiswerving, beheer van het «buurtcollectief» en coördinatie en beheer van het participatiebudget		
0,8 ETP 45 mois 70.000 euros/an en eq. temps plein		
5.2 Aides à la rénovation des logements et amélioration du cadre de vie		
Steun voor woningrenovatie en verbetering van de leefomgeving		
5.2.1	Communauté de l'énergie : étude du potentiel Energiegemeenschap: potentieelonderzoek	12000 HTVA EXCL. BTW 2520 TVA BTW 14 520,00 €
5.2.2	Communauté de l'eau : étude du potentiel & benchmarking Watergemeenschap: potentieel onderzoek & benchmarking	10000 HTVA EXCL. BTW 2100 TVA BTW 12 100,00 €
5.2.3	Budget pour les travaux d'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie Budget voor werkzaamheden om de kwaliteit van de woning en de leefomgeving te verbeteren	150 624 €
Travaux		
Werken		
TVA		
BTW		
forfait		
120 000 €		
6%		
7 200 €		
Honoraires et études 12% (Arch. TS. BE. PEB. ACO) + TVA honoraires et études + Assurances + CSS (Coordination Sécurité Santé)		
23 424 €		
Honoraria en studies 12% (Arch. TS. BE. EPB. ACO) + BTW studies + Verzekering + V&G (Health Safety Coordination)		
Task Force accompagnement socio-technique : architecte expert.e PEB et rénovation		
5.2.4	urbaine	82.000 euros/an en eq. temps plein
Expert architect in EPB en stedelijke vernieuwing		
0,6 ETP 24 mois		
98 400 €		
5.3 Convivialité et aménagement du jardin		
Tuinontwerp en gezelligheid		
5.3.1	Budget "convivialité de quartier" (répas dans le rue, brocantes, fêtes) Budget voor «buurt gezelligheid» (straatkraampjes, rommelmarkten, feesten, enz.)	forfait 45 mois 8 727 €
5.3.2	Processus de débat et choix des aménagements et équipements du Jardin Vivant Debatproces en keuze van faciliteiten en voorzieningen voor de Bruisende Tuin	pour budget voir pour begroting, zie l'opération 3.1.3 opération 3.1.3 - €